

# Prochaine rencontre vendredi 16 février 2018

« La forme scolaire est une machine à interdire le collectif [...] Et si l'n'y a pas de collectif il n'y a pas de commun, et sans commun, il n'y a pas d'avenir pour chacun d'entre nous. »



**LE COLLECTIF**  
un outil d'émancipation  
dans nos luttes  
& nos pratiques  
pédagogiques

Comment (re)penser et (re)mettre à l'ordre du jour, dans nos luttes comme dans nos pratiques professionnelles, le collectif et la coopération ?

Tel est l'enjeu d'une série de stages filés sur l'année que le syndicat Sud Éducation 78 souhaite proposer à tous.tes. les collègues (personnels de tous statuts et de tous niveaux).

Ce sont les participant.e.s qui seront au cœur de ces journées de stage, avec leurs expériences sur le terrain, leurs demandes... C'est en les partageant que nous élaborerons, ensemble et tout au long de l'année, le programme de ces différentes journées (on peut choisir de participer à seulement une ou deux journées...).

Comment créer du collectif dans nos établissements, dans la classe, dans nos mobilisations... Comment faire fonctionner le collectif ? Comme inscrire le collectif dans la durée... autant de thèmes que nous aurons à aborder ensemble pour commencer à œuvrer pour une autre école, dans une autre société...





# LE 16 FÉVRIER : ON CONTINUE... ENSEMBLE !



## «Créer du collectif» :

## Expériences & outils

## Vendredi 16 février

Nous vous invitons donc à partager et prolonger ce travail de réflexion et d'échanges à l'occasion de la deuxième journée ouverte aux personnels de tous statuts, travaillant en école, en collège, au lycée ou à l'université, syndiqué.e.s ou non, présent.e.s le 1<sup>er</sup> jour ou non...

### UN STAGE FILÉ ET AUTOGÉRÉ

Ce stage syndical et pédagogique se veut un moment d'échanges, de partages, de réflexions. Ensemble, nous creuserons cette idée de « collectif », et à partir de ces premières pistes, nous pourrons imaginer, concevoir et organiser les rencontres suivantes pour penser et construire du collectif/des collectifs dans notre quotidien.

Il s'agit de rompre l'opposition entre intervenant.e.s – expert.e.s qui parlent et qui savent, et stagiaires qui écoutent...

Fort.e de son expérience, de son parcours, mais aussi de ses doutes et interrogations, chacun et chacune a le même statut et la même légitimité à s'exprimer, à apporter des ressources à partager ou soumettre à questionnements (livres, articles, vidéo, audio, biblio, etc.).

\* Citation extraite de la conférence lors de l'hommage à Jacques Cornet organisé en novembre 2015 : « L'urgence de la construction du collectif à l'école », P. Meirieu, lien en ligne sur le site Sud éducation 78

### → INFORMATIONS PRATIQUES

Le stage se déroulera de **9 heures à 16 h 30** à **Limay** (lieu communiqué ultérieurement).

Il est indispensable de déposer **sa demande d'autorisation d'absence un mois avant soit le 16 janvier 2018** et de prévenir le syndicat de sa participation ([sudeducation78@ouvaton.org](mailto:sudeducation78@ouvaton.org))

Cette journée, consacrée à la question de « Comment créer du collectif » alternera les temps de conférence d'intervenant.e.s, des moments de réflexion, d'échanges et de production entre les stagiaires... mais aussi de convivialité !

Nous invitons déjà les stagiaires à apporter des documents, des ressources, des témoignages pour alimenter cette rencontre...

**Pour recevoir le programme complet et les détails de la journée, contactez le syndicat par mail.**

### → LE DROIT À LA FORMATION SYNDICALE...

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de **12 jours de congé pour formation syndicale par an** (année scolaire), fractionnables à volonté (une journée minimum). **La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage**, par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'Académie...). Sans réponse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les exceptionnels refus doivent être précisément motivés par de strictes nécessités de service, et communiqués à la commission administrative paritaire qui suit.

**Des modèles de demande d'autorisation d'absence à imprimer et à remplir sont en ligne sur le site du syndicat :**

[www.sudeducation78.ouvaton.org](http://www.sudeducation78.ouvaton.org)